

## Le GUIDE DE CATEGORISATION DES DÉPENSES vous accompagne dans votre demande d'aide financière

Pour permettre à l'ADEME d'instruire une demande d'aide, **les dépenses prévisionnelles du projet sont à présenter par postes et catégories de dépenses** selon les consignes du référentiel ci-dessous. Il est nécessaire de présenter l'ensemble des dépenses (coût total prévisionnel du projet). Il est à noter que **toutes les dépenses ne seront pas forcément retenues éligibles** par l'ADEME lors de l'instruction de la demande d'aide.

Pour toutes précisions, se référer aux RÈGLES GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION DES AIDES DE L'ADEME [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr), rubriques : Nos missions / Financer / Les modalités d'attribution de nos systèmes d'aides / Règles générales d'attribution

### PRESENTATION DES DEPENSES DU PROJET

**Quel que soit le type de projet envisagé, les dépenses doivent être présentées :**

- ✓ **en € pour les dépenses de personnel :** part des coûts des salaires et charges salariales et patronales (compris éventuels impôts et taxes directement proportionnels aux salaires versés) des personnes intervenant directement dans la réalisation des objectifs de l'opération, proportionnellement à la part de l'activité des personnels mobilisés mesurée en heures ou en jours.
- ✓ **en HTR (Hors taxes récupérables) pour toutes les autres dépenses :**
  - Assujetti à la TVA ou soumis au régime de FCTVA : indiquer les dépenses HT
  - Non assujetti à la TVA : indiquer les dépenses en TTC
  - Assujetti partiellement à la TVA, indiquer les dépenses en HT en ajoutant la part de TVA non récupérable

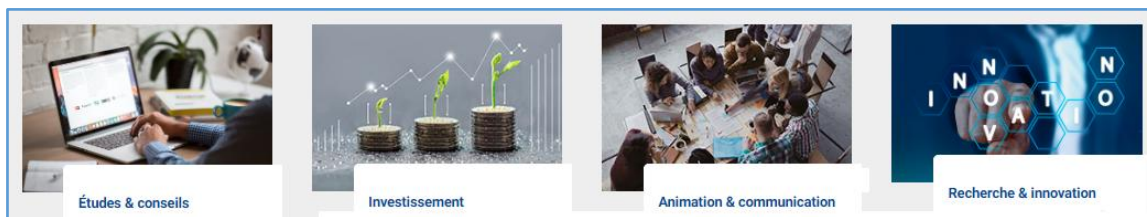
**Information :**

Lors de la demande de versement de l'aide, la fourniture d'un certificat de contrôle des dépenses évite de transmettre l'ensemble des justificatifs financiers de l'opération. Ce certificat est donc fortement recommandé et il est par ailleurs obligatoire pour :

- tout bénéficiaire obligé par la réglementation
- lorsque le montant de l'aide est supérieur à 500 000 euros
- lorsque, exceptionnellement, des charges connexes réelles (et non à taux forfaitaire) sont présentées

Si vous envisagez d'avoir recours à un Commissaire aux comptes, un comptable public ou un expert-comptable indépendant pour établir et certifier les dépenses de votre projet, saisissez le montant correspondant dans la catégorie : [Coût lié à la certification de contrôle des dépenses](#)

Le Guide vous présente les principaux postes et catégories de dépenses éligibles par type de projet. Pour plus de précisions sur les catégories de dépenses, se référer à l'annexe en fin de document.



Animation, communication, formation.....	p.3
Etude & Conseil.....	p.4
Investissement.....	p.5
Recherche et Innovation.....	p6

# Animation, communication, formation

## Système d'aides au changement de comportement

Ce type de projet s'applique au financement d'actions de sensibilisation, communication, formation, conseil, animation et formation qui permettent de faire évoluer les mentalités, les comportements et les actes d'achats et d'investissements en matière environnementale.

Postes de dépenses	Catégories de dépenses attendues	
Équipements / Investissements	Logiciels et brevets	
	Matériel informatique	
	Autres équipements	
Personnel (salaires chargés non environnés)	Dépenses de personnel de la fonction publique	Les dépenses de personnel statutaire de la fonction publique (État, Territoriale, Hospitalière) ne sont pas éligibles mais doivent apparaître dans le coût total de l'opération.
	Dépenses de personnel hors fonction publique	Indiquez les nombres de jours et coûts journaliers. Ex : <u>chargé de mission 205 j à 200 €/j</u> ... (Nota : cette aide pourra être forfaitisée en ETPT dans certains cas)
Autres dépenses de fonctionnement	Frais de déplacements / Missions / Réceptions	
	Prestations extérieures de formation / communication / animation	
	Prestations extérieures - Autres dépenses de sous-traitance	Ex : études / honoraires ...
	Autres dépenses	Ex : Documentation, reproduction, petites fournitures...
	Coût lié à la certification de contrôle des dépenses	Les dépenses doit être certifiées par un commissaire aux comptes, comptable public ou expert-comptable indépendant
Charges connexes (coûts indirects : frais généraux, frais de structure)	<p>Précisez le montant des charges connexes de votre structure pour le projet.</p> <p>Le taux forfaitaire est plafonné à 20% des dépenses éligibles hors charges connexes. Cette ligne de dépense n'a pas à être justifiée.</p>	

# Etudes & conseils

## Systeme d'aides à la réalisation – Aides à la décision

Ce type de projet correspond uniquement aux études préalables à un investissement et réalisées par un **prestataire externe**. Dans certains cas, ces études peuvent appeler des dépenses internes, se référer alors aux postes de dépenses présentés en page 6.

Postes de dépenses	Catégories de dépenses attendues	
Autres dépenses de fonctionnement	Prestations extérieures - Autres dépenses de sous-traitance (études / honoraires...)	Prestations extérieures de sous-traitance confiées à un tiers : missions d'études, d'AMO, de MOE selon le devis (à joindre).

Le prestataire réalisant l'étude doit être externe au bénéficiaire de l'étude et doit s'engager à n'exercer aucune activité incompatible avec son indépendance de jugement et son intégrité.

# Investissement

## Systeme d'aides à la réalisation – Projets environnementaux

Ce type de projet s'applique au financement de projets environnementaux pouvant relever soit d'opérations dites « exemplaires » constituant une 1<sup>ère</sup> application opérationnelle en vraie grandeur de nouvelles technologies ou procédés, soit d'opérations de diffusion pour lesquelles l'aide permet d'assurer une rentabilité économique juste suffisante.

Postes de dépenses	Catégories de dépenses attendues	
Équipements / Investissements	Terrains	
	Aménagements et constructions	Ex : Bâtiment, voiries, local technique...
	Équipements process	Ex : équipement de production, système de captage...
	Équipements de transport	Ex : camion, benne, remorques...
	Matériel informatique	
	Logiciels et brevets	
	Ingénierie d'investissement réalisée en externe	Ex : Ingénierie d'investissement réalisée en externe (MOE, AMO, étude, contrôle...)
	Autres équipements	
Personnel (salaires chargés non environnés)	Maîtrise d'œuvre (MOE) réalisée en interne	Ingénierie réalisée en interne éligible à hauteur de 10% du coût total
Autres dépenses de fonctionnement	Coûts de production à immobiliser	
	Prestations extérieures de formation / communication / animation	Dépenses externes liées à l'investissement. Eligibles dans la limite de 10% des dépenses éligibles
	Coût lié à la certification de contrôle des dépenses	Les dépenses doit être certifiées par un commissaire aux comptes, comptable public ou expert-comptable indépendant

En cas d'acquisition d'investissement en **crédit bail**, il est nécessaire de le préciser dans le détail de la catégorie de dépense concernée.

# Recherche et Innovation ou Etudes & conseil

Systeme d'aides à la connaissance / Systeme d'aides à la réalisation

Ce type de projet correspond à des travaux de recherche et d'innovation, à des travaux à caractère prospectif, ou à des **études préalables à un investissement réalisées en interne**.

Postes de dépenses	Catégories de dépenses attendues (études générales et RDI)	
Équipements / Investissements	Équipements process	Ex : équipement de production, système de captage...
	Logiciels et brevets	
	Matériel informatique	
	Autres équipements	
Personnel (salaires chargés non environnés)	Dépenses de personnel statutaire de la fonction publique	Les dépenses de personnel statutaire de la fonction publique (Etat, Territoriale, Hospitalière) ne sont pas éligibles mais doivent apparaitre dans le coût total de l'opération.
	Dépenses de personnel non statutaire de la fonction publique	Ex : stagiaire, doctorant...
	Dépenses de personnel hors fonction publique	Entreprises, associations... relevant du droit privé
Autres dépenses de fonctionnement	Dotations aux amortissements	Seuls les coûts d'amortissements correspondant à la durée du projet, calculés conformément aux normes comptables, sont admissibles
	Frais de déplacements / Missions / Réceptions	
	Personnel extérieur	
	Prestations extérieures de formation / communication / animation	
	Prestations extérieures - Autres dépenses de sous-traitance	Ex : études / honoraires / Location de matériel/Création et hébergement site web...
	Autres dépenses	Ex : Documentation, reproduction, petites fournitures.../Achats de consommables et de petits matériels...
	Coûts de production à immobiliser	
	Coût lié à la certification de contrôle des dépenses	Les dépenses doit être certifiées par un commissaire aux comptes, comptable public ou expert-comptable indépendant
Charges connexes (coûts indirects : frais généraux, frais de structure)	Précisez le montant des charges connexes de votre structure pour le projet. Le taux forfaitaire est plafonné à 20% des dépenses éligibles hors charges connexes. Cette ligne de dépense n'a pas à être justifiée.	

## ANNEXE

### Informations complémentaires aux postes et catégories de dépenses

Pour toutes précisions, se référer aux RÈGLES GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION DES AIDES DE L'ADEME [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr), rubriques : Nos missions / Financer / Les modalités d'attribution de nos systèmes d'aides / Règles générales d'attribution

#### POSTES DE DEPENSES

- ✓ **Equipements / Investissements** : Pour les projets de Recherche et Innovation, il s'agit des biens amortis totalement sur la durée du projet, dans le cas contraire, reporter la dépense à la rubrique « Dotations aux amortissements »
- ✓ **Personnel (salaires chargés non environnés)** : Part des coûts des salaires et charges salariales et patronales des personnes intervenant directement dans la réalisation de l'opération –Ne doivent être indiquées que les dépenses des personnels rémunérés par le bénéficiaire. Pour toutes les catégories de personnels, indiquer les qualifications, la nature de l'unité d'œuvre et leurs quantités.
- ✓ **Autres dépenses de fonctionnement** : Dépenses autres que celles de personnel, inhérentes à l'activité du bénéficiaire pour la réalisation du projet.
- ✓ **Charges connexes** : ensemble des charges (frais généraux, coûts indirects, frais de structure, frais d'environnement, etc.) qui ne peuvent être directement et exclusivement rattachées à l'Opération mais qui concourent à la réalisation des objectifs de celle-ci justifiant l'Aide accordée et qui nécessitent un calcul intermédiaire pour les affecter à l'Opération, calcul retracé dans la comptabilité analytique du Bénéficiaire. Leurs modalités de prise en compte sont indiquées dans le contrat de financement. Au paiement de l'Aide, le montant des Charges connexes forfaitaires est ajusté par application du taux forfaitaire indiqué dans le contrat de financement aux Dépenses éligibles de l'Opération hors Charges connexes réellement supporté par le Bénéficiaire.

#### CATEGORIES DE DEPENSES

- ✓ **Prestations extérieures - Autres dépenses de sous-traitance** : Les prestations extérieures sont des coûts de sous-traitance pour travaux (productions ou services) inhérents à l'opération confiés à un tiers. Le partenaire-bénéficiaire conserve la responsabilité contractuelle de ses travaux
- ✓ **Coûts de production à immobiliser** : Coût d'acquisition des matières consommées augmenté des autres coûts engagés au cours des opérations de production effectuées par l'entreprise (charges directes et indirectes)